

Conseil d'administration du Cnam

jeudi 14 décembre 2023

Un rassemblement des personnels s'est tenu dans le couloir du salon d'honneur pour soutenir nos élu.es du conseil d'administration du Cnam. Nos élu.es, soutenu.es par les organisations syndicales ont lu la déclaration suivante.

Mme l'Administratrice générale du Cnam

Mme la Ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche

Mesdames et Messieurs les membres du conseil d'administration du Cnam

Depuis plusieurs années nous alertons sur la **situation du Cnam et son délitement** : la complexité du site internet, la baisse du nombre d'auditeurs, un parcours complexe pour les inscriptions, l'augmentation des formations à distance fait craindre la disparition des formations en présentiel, la dégradation de la qualité d'accueil, la fermeture des services avec un accueil sur réservation, des portes ouvertes virtuelles pendant plusieurs années, un encadrement trop souvent toxique. A cela s'ajoute une **situation des régimes indemnitaires** (ce que l'on appelle les primes IFSE) des fonctionnaires **indigents** contrairement aux autres établissements d'enseignement supérieur, malgré les augmentations au Cnam de ces dernières années, dont la dernière de 2022. Pour les contractuels, même si nous saluons aussi les efforts de ces années, il reste à établir une **égalité de traitement** avec les fonctionnaires. Le Cnam n'est pas attractif et fait fuir les personnels. Cela entraîne un "turn-over" des personnels, des démissions, des départs en détachement.

Depuis 2000, c'est plus de 25% de pertes cumulées dans la fonction publique, soit de 478 euros à 1664 euros de pertes par mois selon les grades. Les augmentations de 3,5% du point d'indice en juillet 2022 puis de 1,5% en juillet 2023 ne couvrent même pas l'inflation annuelle de 2022 (+5,2% en 2022) ! Et l'inflation est encore à plus de 4% en 2023. Pour comparaison, en 2,5 ans (entre le 31 décembre 2020 et le 1er mai 2023), le SMIC a été revalorisé de 13,5% (sans aucun coup de pouce du gouvernement !). C'est ainsi que sur le rapport social unique le nombre de bénéficiaires de la Garantie Individuelle de pouvoir d'achat a augmenté de moitié de 2021 à 2022 et va passer pratiquement au double en 2023

Les **personnels se sentent méprisés**, et souffrent de ne pouvoir remplir correctement leur mission de service public

Nous sommes **attachés à notre établissement public**, ouvert à toutes et tous, à la promotion sociale du travail, à la possibilité pour tous les publics d'accéder à des études supérieures.

Nous avons besoin de moyens humains et financiers.

L'établissement est dans l'obligation de réunir les conditions favorables au maintien des personnels

Nous **demandons que l'Etat compense en totalité les annonces ministérielles concernant les augmentations de rémunération**. Nous demandons à ce que notre établissement obtienne

cette compensation pour **dégager les moyens nécessaires à une revalorisation des régimes indemnitaires des BIATSS** selon les objectifs qui lui sont fixés pour 2027.

Le rattrapage du régime indemnitaire par rapport à la moyenne des établissements d'enseignement supérieur ne peut être conditionné par la génération de ressources propres supplémentaires—Le principe de justice fondamentale "A travail égal, salaire égal" doit s'appliquer pleinement sans considération de la situation financière des établissements ; ce principe est supérieur à celui de l'autonomie des établissements que l'on nous assène. Les agents du Cnam n'ont pas à être pénalisés pour les politiques nationales ou les décisions locales, et à le payer de leur rémunération, dont ils ont besoin pour subsister.

Nous travaillons au Cnam pour participer à une mission de service public, chaque jour nous réalisons les tâches et missions qui nous sont confiées, et n'entendons pas que le niveau de notre rémunération puisse être conditionné à des ressources propres ni qu'il soit différent de celui d'autres établissements publics.

Nous personnels du Cnam sommes déterminés à poursuivre notre mouvement pour obtenir une augmentation salariale.

Motion votée à l'unanimité du CA

"Le conseil d'administration du Cnam, dans sa séance plénière du 14 décembre 2023, demande à nouveau à l'Etat, à l'unanimité, la compensation intégrale des mesures nationales pesant sur les charges de l'établissement."

Lors des échanges concernant la revalorisation salariale et du régime indemnitaire de l'établissement, la représentante du ministère a réagi à notre déclaration et nous a informé que le ministère allait recevoir la direction du Cnam dans les plus courts délais. Elle trouve nos demandes légitimes.

Le ministère est particulièrement attentif à la situation des agents du Conservatoire.

La lutte ne s'arrête pas, on se retrouve en 2024 pour gagner !